



AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS

INTÉRESSEMENT 2025 › 2027

L'UNSA SIGNE LE NOUVEL ACCORD !

En signant l'année dernière l'avenant sur l'accord d'intéressement modifiant les critères d'attribution, l'UNSA-Ferroviaire a rendu possible le doublement en 2024 de cette prime pour les agents.



L'UNSA, UN SYNDICALISME PRAGMATIQUE QUI VOUS GARANTIT LE DOUBLEMENT DE LA PRIME D'INTÉRESSEMENT POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES !

L'UNSA CONTINUERA DE NÉGOCIER DES MESURES D'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT DES CHEMINOTS.

POUR L'UNSA

L'intéressement est un juste retour compte tenu de l'investissement de chacun sur le terrain. L'UNSA-Ferroviaire a pris toute sa part lors de la renégociation de cet accord pour que les critères soient plus favorables afin de fidéliser les agents. Pour rappel, cet avenant était applicable sur les résultats de l'année 2023.

1 511 EUROS EN 2025 ?*

Les négociations ont repris et permis un nouvel avenant à l'accord d'intéressement pour les trois prochaines années. Conformément à nos attentes, les critères de performance restent identiques à ceux du précédent avenant.

#1 L'EBITDA considéré sur le périmètre de la SA SNCF Voyageurs.

#2 La satisfaction des clients.

#3 La régularité des trains.

COMME DEMANDÉ EN SÉANCE

Il a été acté le figeage des objectifs régularité et de la satisfaction clients sur les périodes JO & JOP (du 27 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024) sur Transilien au vu de l'accroissement du plan de transports.

POUR RAPPEL

L'UNSA revendique un accord Groupe permettant à l'ensemble des salariés de percevoir un intéressement identique. En attendant, l'UNSA demande un supplément permettant à tous les cheminots de bénéficier d'un minimum d'intéressement à quatre chiffres.

QUE RETENIR ?

Sans signature de cet avenant, ce serait le montant défini dans l'accord initial qui serait appliqué en 2024 pour le versement en 2025, soit une assiette réduite de moitié, avec un maximum de 755 euros !



Complément de lecture
Scannez ou cliquez sur ce
QR Code pour en savoir plus
sur détermination du montant
de l'intéressement

*Correspondant au maximum du nouvel avenant proposé, avec hypothèse de tous les objectifs atteints.



UNSA-FERROVIAIRE